

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

| | | |
|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| M. François REBSAMEN | Mme Anne DILLESEGER | M. Michel ROTGER |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. François NOWOTNY |
| Mme Colette POPARD | Mme Elizabeth REVEL | Mme Christine MASSU |
| M. Rémi DETANG | M. Georges MAGLICA | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Françoise TENENBAUM | M. Claude PICARD |
| M. José ALMEIDA | Mme Christine DURNERIN | M. Pierre PETITJEAN |
| M. Jean-François DODET | Mme Nelly METGE | M. Nicolas BOURNY |
| M. François DESEILLE | Mme Elisabeth BIOT | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Michel JULIEN | Mme Christine MARTIN | M. Philippe GUYARD |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Nathalie KOENDERS | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Gérard DUPIRE | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Patrick BAUDEMONT |
| Mme Catherine HERVIEU | M. Alain MARCHAND | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohammed IZIMER | M. Murat BAYAM |
| M. Jean-Paul HESSE | Mme Hélène ROY | M. Michel BACHELARD |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | Mme Lée-Chinh AVENA | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Yves BERTELOOT | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Patrick MOREAU | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Gilles TRAHARD |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Jean-Yves PIAN | Mme Noëlle CABBILLARD |
| M. Didier MARTIN | Mme Stéphanie MODDE | M. Jean DUBUET |
| M. André GERVAIS | M. Philippe CARBONNEL | M. Patrick ORSOLA |
| M. Alain MILLOT | M. Alain LINGER | Mme Michèle CHALLAUX |
| M. Benoît BORDAT | M. Louis LAURENT | Mme Françoise VANNIER-PETIT. |
| M. Joël MEKHANTAR | M. Roland PONSAA | |
| M. Christophe BERTHIER | | |

Membres absents :

| | |
|---------------------|--|
| M. Gilbert MENUT | M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN |
| M. Patrick CHAPUIS | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| Mme Louise BORSATO | M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD |
| M. Gaston FOUCHERES | M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET |
| Mme Claude DARCIAUX | M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN |
| M. Rémi DELATTE | M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE |
| | M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA |
| | M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| | M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER |
| | Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT. |

OBJET : QUESTIONS DIVERSES**Cité internationale de la gastronomie : engagement de la phase opérationnelle**

A la suite du classement par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité en 2010 du repas gastronomique des français, un appel à projet pour la création d'une cité de la gastronomie a été lancé par la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA).

Par une délibération du 28 juin 2012, le Conseil Municipal de Dijon a entériné la présentation de la candidature de la Ville à la création de la cité de la gastronomie.

En janvier 2013, Dijon a été retenue pour constituer le socle des cités de la gastronomie.

La coordination de ce dossier a été assurée avec l'appui de Dijon Développement et de Bourgogne Tourisme.

A l'issue d'une deuxième étape qui consistait en un complément technique du dossier de candidature initial, les ministères concernés, à savoir le Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le Ministère de la Culture ainsi que la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires, ont donné leur accord pour la création d'une cité de la gastronomie à Dijon.

La cité de la gastronomie prendra place dans la partie historique des bâtiments composant le site de l'Hôpital Général dont la libération est prévue fin 2014.

Sa programmation articulée autour de quatre centres d'intérêt, susceptible encore d'évoluer, se décline à partir de quatorze éléments répondant au cahier des charges de l'appel à projet lancé par la Mission française du Patrimoine et des cultures alimentaires et prévus dans celui de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville :

- un pôle culture et formation proposant un musée vivant de la gastronomie, un centre de formation, un auditorium multimédia, une école hôtelière et une école des sommeliers ;
- un pôle commerce avec une vithèque, des commerces et de l'artisanat, un marché couvert et un pique-nique urbain ;
- un pôle hébergement constitué d'un hôtel haut de gamme, d'une résidence hôtelière et d'un spa ;
- un pôle logistique rassemblant un lieu d'accueil et des bureaux pour la partie administrative de la cité.

Ce projet développe une surface de plancher de plus de 26 000 m² qui pourrait le cas échéant être conforté par l'aménagement d'un écoquartier sur la partie du site occupé par les bâtiments contemporains.

Ce projet de dimension internationale revêt un intérêt tout particulier pour le Grand Dijon pour de multiples raisons :

- il est un vecteur d'attractivité de notre territoire à toutes les échelles : agglomération, département, région ;
- il constitue un formidable enjeu de développement économique tant en termes de tourisme que d'un point de vue de la richesse créée (emplois directs et induits) ;
- il est moteur d'entraînement et de synergie pour l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur des différentes structures que sont le pôle de compétitivité VITAGORA, l'INRA, le Centre des sciences et du Goût, AGROSUP et l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin ;
- il contribuera à hisser notre agglomération au rang des métropoles qui comptent sur le territoire français.

Par une délibération du 24 juin 2013, la Ville de Dijon s'est prononcée en faveur de l'engagement de la phase opérationnelle de la Cité internationale de la gastronomie.

Au vu de ces éléments, il est proposé que le Grand Dijon :

- prenne acte de l'engagement opérationnel de la cité internationale de la gastronomie décidé par délibération du Conseil Municipal de la ville de Dijon le 24 juin 2013 ;
- s'associe aux cotés de la Ville, de Dijon Développement et de Bourgogne Tourisme dans cette phase opérationnelle ;
- s'implique dans les procédures et notamment dans les études nécessaires à la mise en œuvre du projet par le biais de fonds de concours ou tout autre moyen (logistiques,) ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acter** l'engagement opérationnel de la cité Internationale de la gastronomie ;
- **de participer** à la coordination de la phase opérationnelle aux côtés de la Ville, de Dijon Développement et de Bourgogne Tourisme ;
- **de s'impliquer** dans les procédures et notamment dans les études nécessaires à la mise en œuvre du projet par le biais de fonds de concours ou tout autre moyen (logistiques,) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Grand Dijon à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.